

Formulaire 3 : Soumission de la réglementation

Une fois que le ministère de la Santé a approuvé la proposition de modification du champ de pratique, les ordres de réglementation doivent remplir le présent formulaire.

Consultez le « Guide des propositions de modification du champ de pratique » lorsque vous remplissez ce formulaire. Communiquez avec le conseiller de votre ministère si vous avez des questions sur le processus et les attentes du ministère.

L'annexe 3 comprend une liste de documents et de renseignements supplémentaires que les ordres de réglementation doivent soumettre avec leur proposition. Examinez ces annexes et assurez-vous que tous les documents et renseignements requis sont joints à ce formulaire.

Ce formulaire rempli sera envoyé par courriel à l'adresse RegulatoryProjects@ontario.ca, en mettant en copie le directeur de la surveillance réglementaire relative aux ressources humaines et le gestionnaire de l'unité de conception et de mise en œuvre réglementaire. Leurs courriels se trouvent [ici](#). Une fois soumis, vous recevrez un courriel accusant réception de la proposition.

Article 1.	Coordonnées
-------------------	--------------------

1. Quel ordre de réglementation des professions de la santé soumet cette proposition de champ de pratique pour les modifications réglementaires?

2. Quelle est l'adresse de l'ordre?

Adresse municipale :

Unité/suite :

Ville :

Code postal :

3. Qui est la principale personne-ressource pour cette proposition?

Nom :

Titre :

Téléphone/poste :

Courriel :

4. Si la principale personne-ressource n'est pas disponible, qui est la personne-ressource secondaire pour cette proposition?

Nom :

Titre :

Téléphone/poste :

Courriel :

Article 2.	Résumé de la proposition
-------------------	---------------------------------

1. Décrivez la modification du champ de pratique proposée dans le cadre de ces modifications réglementaires ou statutaires.

2. Cette proposition de modification du champ de pratique peut nécessiter ce qui suit (cochez toutes les cases qui s'appliquent) :

Nouvelle réglementation

Modification au Règlement de l'Ontario _____ / _____

Modifications complémentaires au _____ / _____

Révocation du Règlement de l'Ontario _____ / _____

Modification législative

3. Décrivez la façon dont chaque modification de la réglementation ou de la législation proposée est liée à la modification du champ de pratique et l'objectif de chaque modification.

4. À quelle date le Conseil de l'ordre a-t-il approuvé le règlement proposé pour soumission au ministère?

5. Veuillez indiquer la date d'entrée en vigueur du nouveau règlement proposé ou du règlement modifié.

Article 3.	Consultation
-------------------	---------------------

1. Décrivez l'autorité ou les autorités réglementaires sur lesquelles l'ordre de réglementation s'appuie pour établir le nouveau règlement ou le règlement

modifié. Identifiez les dispositions contenues dans la Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementées, le code des professions de la santé ou la Loi spécifique à la profession.

2. À quelle date le Conseil de l'ordre a-t-il approuvé la diffusion du nouveau règlement proposé ou du règlement modifié?
3. À quelles dates et pendant combien de jours le nouveau règlement proposé ou le règlement modifié a-t-il été diffusé pour consultation?
4. Quels intervenants ont été consultés? Des intervenants n'ont-ils pas été consultés et pourquoi?
5. Comment le nouveau règlement proposé ou le règlement modifié a-t-il été diffusé ou communiqué aux membres de l'ordre?
6. Comment le nouveau règlement proposé ou le règlement modifié a-t-il été diffusé ou communiqué aux intervenants, y compris aux autres ordres de réglementation et associations professionnelles?
7. Fournissez un résumé et une analyse des commentaires reçus dans le cadre de la consultation, y compris toute correspondance. Indiquez les personnes qui ont répondu et leurs commentaires, tous les points d'accord et d'opposition à la modification du champ de pratique de la part des professions, des associations professionnelles, des autres ordres de réglementation et du public, ainsi que la manière dont l'ordre a réagi aux commentaires.
8. Si le nouveau règlement proposé ou le règlement modifié a été modifié en raison des commentaires de consultation, a-t-il été rediffusé aux membres de l'Ordre et aux parties prenantes?
9. Si aucune modification n'a été apportée à la suite de la consultation, expliquez pourquoi. Fournir des détails sur la manière dont l'ordre a l'intention de gérer les questions litigieuses.
10. Le Bureau du commissaire à l'équité de l'Ontario a-t-il été consulté au sujet du nouveau règlement proposé ou du règlement modifié?

Article 4.**Comparaison des compétences et mobilité de la main-d'œuvre**

1. Fournissez un résumé national, et le cas échéant un résumé international, des pratiques pertinentes dans d'autres administrations canadiennes réglementées.
2. Les changements réglementaires proposés ont-ils une incidence sur la mobilité de la main-d'œuvre?
3. L'ordre a-t-il des ententes de reconnaissance mutuelle ou d'autres ententes de réciprocité avec des administrations, à l'échelle nationale ou internationale, entre des organismes de réglementation ou des associations?

Article 5.**Approche pour une qualité et une sécurité continues**

1. Expliquez comment la santé et la sécurité publiques seront protégées si le champ de pratique est mis en œuvre.
2. Veuillez décrire comment le programme d'assurance de la qualité de l'ordre sera affecté si la modification du champ de pratique est mise en œuvre.
3. Décrivez quels mécanismes ou processus de surveillance doivent être en place pour assurer la qualité et la sécurité continues si la modification du champ de pratique est mise en œuvre?
4. Décrivez le plan d'évaluation de l'ordre pour surveiller les résultats prévus et imprévus afin d'assurer la qualité et la sécurité continues. Dressez la liste des objectifs de réalisation et des étapes à franchir pour atteindre ces objectifs.

Article 6.**Mise en œuvre**

- 1. Quel est le plan de mise en œuvre de l'ordre? Qui sera responsable de la mise en œuvre?**
- 2. De combien de temps l'ordre aura-t-il besoin pour se préparer à l'entrée en vigueur du règlement proposé?**
- 3. Y a-t-il des risques liés à la mise en œuvre? Si oui, quelle est la stratégie d'atténuation?**
- 4. Décrivez comment l'ordre communiquera à ses membres, à ses intervenants et au public la mise en œuvre du nouveau règlement proposé ou du règlement modifié, s'il est approuvé.**
- 5. Comment les membres du public, les patients et les employeurs seront-ils informés du changement du champ d'activité d'un membre? P. ex., y aura-t-il une note sur le registre public de l'ordre?**
- 6. À quelle date l'ordre souhaite-t-il que le nouveau règlement ou le règlement modifié entre en vigueur?**
- 7. Si le nouveau règlement proposé ou le règlement modifié est urgent, expliquez pourquoi il est nécessaire immédiatement et quelles seront les conséquences s'il n'est pas mis en œuvre.?**